

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

LASCOL CLEAN CITRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent séparateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE
Téléphone: +33 09.80.52.18.73
e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

Téléfax: +33 09.57.94.90.76

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Orange, sweet, ext.

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 2 de 8

P301+P310 P501	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
P391	Recueillir le produit répandu.
P331	NE PAS faire vomir.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			50-100 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
8028-48-6	Orange, sweet, ext.			10-25 %
			01-2119493353-53	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Verordnung (EG) Nr. 648/2004 über Detergenzien / Kennzeichnung der Inhaltstoffe
aliphatische Kohlenwasserstoffe (LIMONENE) 15% - 30%

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation

EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise. Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 3 de 8

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Danger par aspiration:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser poudre d'extinction pour l'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable, Liant universel. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage Voir section 8. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 4 de 8

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 Jahr

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique Citron

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): nicht anwendbar DIN 51369

Modification d'état

Point de fusion: nicht bestimmt

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

Point d'éclair: 13 °C

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %

Température d'inflammation: 425 °C

Température de décomposition: non déterminé



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 5 de 8

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,8 g/cm ³ EN ISO 12185
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	non déterminé ASTM D 7042

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 0,0

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Conditions à éviter: Wärme, Flamme, Funken

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Reaktion mit starken Oxidationsmittel Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

en cas d'ingestion: DL50: > 2000mg/kg Rat

Contact avec la peau: DL50: > 2000mg/kg Rat

en cas d'inhalation: CL50: > 5mg/1/4hRat.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	5045	RAT	
	dermique	DL50 mg/kg	12800	RABBIT	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	RAT	
8028-48-6	Orange, sweet, ext.				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4400	RAT	
	dermique	DL50 mg/kg	>2200	RABBIT	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 6 de 8

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Résidus

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

1993 Entzündbarer flüssiger Stoff, N.A.G
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 7 de 8

Quantité limitée (LQ): 1L
Quantité dégagée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Néant

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Flammable Liquid, N.O.S
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Néant

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Flammable Liquid, N.O.S
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Quantité limitée (LQ): 1L
Quantité dégagée: E2

Autres informations utiles (Transport maritime)

Néant

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Flammable Liquid, N.O.S
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Orange, sweet, ext.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II

Autres informations utiles (Transport aérien)

Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Orange, sweet, ext.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Liquides inflammables

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL CLEAN CITRO

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 146L

Page 8 de 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 100

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)